



Nos propositions

- 1°) Avant tout choix comme le prévoit la directive européenne, engager une pédagogie du tri en augmentant l'effectif des "ambassadeurs du tri" auprès des usagers. Le C.V.D. pourrait grâce à son réseau sur l'ensemble du territoire lié au S.I.C.T.O.M. "Entre monts et vallées", participer à cette action.
- 2°) Placer aux points de collecte existants (soit environ 2500) un ou plusieurs conteneurs collectifs à couvercle de couleur en plus des bacs à couvercle gris (réservés aux déchets dits ultimes). Ces nouveaux conteneurs permettraient aux gens de déposer les déchets triés, et propres (cf. 1°), en vue du recyclage, et ceci au plus près de leur domicile.
Cette solution qui, seule, permettrait aux personnes sans voiture, âgées, à mobilité réduite... de participer à l'effort collectif de réduction du volume des déchets, aurait un second avantage : elle éviterait de modifier gravement et de multiplier des points de collecte déjà, souvent soigneusement, aménagés aux frais des communes.
- 3°) Systématiser le recours au compostage pour tout déchet fermentescible. Soit individuellement, par la fourniture de composteurs à prix coûtant, soit, surtout, collectivement, par la mise en place de plates-formes, en particulier dans les agglomérations où de nombreuses personnes vivent en appartement et la création d'un centre de traitement des déchets verts, par exemple à la Rama. Seules, ces mesures permettront d'atténuer puis de supprimer progressivement les odeurs autour de Villemarché.
- 4°) Généraliser les tournées de ramassage d'encombrants selon des rythmes à étudier en fonction des besoins. (Voir infra 7°)
- 5°) Réorganiser au fil du temps le Centre de Villemarché de façon à conserver l'accès à des déchets actuellement réputés ultimes qui constituent un stock de matières réutilisables dans l'avenir.
- 6°) Réduire le volume des déchets à la source en généralisant les points de dépôts des suremballages à proximité des points de vente (en particulier zones commerciales et grandes surfaces). Au lieu d'opposer les intérêts des uns et des autres, travailler à resserrer la solidarité entre consommateurs, fournisseurs de biens, responsables élus de la collectivité.
- 7°) Faire appel, le plus possible dans la zone d'emprise du S.I.C.T.O.M., à toutes les entreprises de collecte, de recyclage (en particulier concernant les diverses matières plastiques), et de réparation (voir supra 4°), voire inciter à leur création (emplois locaux)-exemple : Tri du Haut Lignon.
- 8°) Optimiser les tournées de ramassage de façon à pouvoir, en fonction de l'évolution des résultats (pesés), attribuer aux habitants d'une communauté de communes ou d'une commune (voire d'une unité "tournée" spécifique), un bonus venant en déduction de la taxe incitative qui figure comme une possibilité dans la loi du Grenelle de l'environnement (comme le SICTOM Emblavez Meygal le fait).